

2018 UNPRG : UNIR – SOUTENIR – AGIR



LE BULLETIN DE L'UNION NATIONALE DES PERSONNELS ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE
UNION DEPARTEMENTALE DU MORBIHAN



EDITO

Il est vrai qu'Emmanuel Macron n'a pas caché la future hausse de la CSG pendant sa campagne. Le candidat a cependant répété à plusieurs reprises ne pas vouloir « faire d'économie sur le dos de ceux qui sont à la retraite » : « Je ne propose pas de baisser le niveau de vie des retraités, je le maintiendrai », assurait-il. Or en 2018 les retraités ont été mis à contribution avec la hausse de la CSG de 1,7 point soit une augmentation de 25% de cette contribution pour environ 60 % des retraités et le gel des pensions.

Face à ces mesures le Premier ministre a annoncé vouloir augmenter le niveau des retraites de seulement 0,3 % soit une perte de pouvoir d'achat d'environ 1,5 points. L'UNPRG se doit de défendre toujours et encore ses adhérents face aux attaques régulières qu'ils subissent sur leur pouvoir d'achat, sur l'accès aux soins et les dépassements d'honoraires, les coûts d'hébergement supportés dans les EHPAD et établissements assimilés.

C'est pourquoi au mois d'octobre 2018, j'ai adressé aux parlementaires du Morbihan une lettre leur demandant d'agir dès maintenant, pour que les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2019 comportent des mesures fortes visant à restaurer le pouvoir d'achat des millions de retraités qui subissent la hausse de la CSG et la sous-indexation des retraites par rapport à l'inflation et qu'ils soient traités avec justice et équité.

La réforme d'ampleur des retraites qui attend les personnels d'active « un système universel où un euro cotisé donne les mêmes droits », laisse craindre un nivellement par le bas des futures pensions voir une remise en cause du calcul des pensions de réversion. Nous invitons à nos côtés les personnels d'active à être très vigilants sur les futures réformes, qui impacteront leur niveau de vie après l'activité.

Le conseil d'administration et moi-même, avons une pensée particulière pour nos camarades décédés ou blessés et leurs familles, et leur renouvelons notre soutien.

Je vous souhaite à toutes et tous, actifs, retraités et veuves d'agréables fêtes de fin d'année.

Bonne et heureuse année 2019.

Merci pour votre soutien !

Votre Président
Jean, François Stephan

Le conseil d'administration 2018



Sommaire	
Editorial	1
Les retraités au cœur du pacte social générationnel victimes de discrimination	2
Gendarmerie mobile	3
Gendarmerie départementale et activités de l'association.....	4/10
Algérie – Carte du combattant.....	7
Assemblée générale 2019	11
Médicaments et conduite - La campagne de communication de la sécurité routière du Morbihan	13
Impôts – Prélèvement à la source.....	17
Abonnement ESSOR de la Gendarmerie - Organigramme UNPRG UD 56 – Nécrologie.....	18
Galette des rois – Repas d'automne.....	19
Congrès UNPRG 2018.....	20

Les retraités au cœur du pacte social générationnel victimes de discrimination.

Après avoir supporté la hausse de la CSG sans compensation, la flambée des taxes sur l'essence ou le tabac, l'augmentation des prix des mutuelles ou encore la baisse de l'aide personnalisée au logement (APL), les retraités vont subir une nouvelle mesure d'atteinte à leur pouvoir d'achat avec la non-indexation des pensions.

Une désindexation, dont les retraités au cœur du pacte social générationnel, sont les premières victimes de discrimination. Pour s'en convaincre il suffit de se référer au rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR) de juin 2018, qui cite l'article L.111-2- du code de la sécurité sociale : « *La nation réaffirme solennellement le choix de la retraite par répartition au cœur du pacte social qui unit les générations. Le système de retraite par répartition assure aux retraités le versement de pensions en rapport avec les revenus qu'ils ont tirés de leur activité. Les assurés bénéficient d'un traitement équitable au regard de la durée de la retraite comme du montant de leur pension, quels que soient leur sexe, leurs activités et parcours professionnels passés, leur espérance de vie en bonne santé, les régimes dont ils relèvent et la génération à laquelle ils appartiennent....* ». Soit une économie de 1,8 milliard d'euros pour l'Etat.

Les comptes parlent d'eux-mêmes. Si on augmente les pensions de 0,3% alors que l'inflation est attendue à 2,3%, les retraités vont perdre 2% de pouvoir d'achat. Alors que leur CSG a déjà augmenté de 3,7%. Une situation qui mettra en détresse bon nombre d'entre eux. 550 000 environ sont au minimum vieillesse, quand bien même pour les amadouer, certains se verront appliquer la suppression de la taxe d'habitation qui ne sera effective qu'en 2021.

Pour justifier de telles mesures, le gouvernement n'hésite pas opposer actifs et retraités, en arguant que les retraités sont plutôt mieux traités financièrement que les actifs, que la plupart ont assez peu souffert du chômage, que la moitié sont propriétaires de leurs logements pour la plupart suréquipés. Ils ont donc des besoins de consommation moindre que les actifs et surtout différents et doivent participer à l'effort de redressement du Pays.

La France a effectivement besoin de renforcer sa compétitivité, mais le remède qui consiste à taper sur les retraités n'est certainement pas le meilleur moyen. Les retraités vivent des points de cotisation qu'ils ont accumulés pendant leur vie de travail et ne sont pas indifférents aux difficultés rencontrées par les actifs dans le monde du travail.

Il n'en demeure pas moins qu'ils vivent de leur épargne retraite qu'ils considèrent ne pas avoir volé. Ils craignent à juste raison que la prochaine réforme des retraites (mêmes règles pour tous, quels que soient les régimes, qu'il s'agisse de retraite de base ou de retraite complémentaire, reposant sur un principe : pour 1€ cotisé, mêmes droits), soit après l'attaque de leur pouvoir d'achat, l'occasion pour le gouvernement de remettre en cause les pensions de réversions. Une ressource vitale, notamment pour 90% des femmes

La hausse de la CSG, la suppression de la demi-part des veuves, le risque de voir la taxe d'habitation augmenter et la non revalorisation des pensions, les retraités l'ont en travers de la gorge. La « Silver Economie » 0,25% du PIB, jugée très positive par nombre d'économistes, risque de décliner face à ces attaques en règles. Les retraités doivent se mobiliser pour infléchir les décisions gouvernementales et faire connaître leur mécontentement.

Le président national de l'UNPRG, a invité les présidents départementaux à interpeller par écrit les parlementaires de leurs départements, pour dénoncer la dégradation continue des conditions de vie des retraités, l'éloignement de façon significative, des objectifs définis au II de l'article L111-2-1 du code de la sécurité sociale, exiger du gouvernement le renforcement du pouvoir d'achat des retraités les plus modestes, et l'assurance aux retraités actuels et futurs, la garantie d'un niveau de ressources satisfaisant, sécurisé et anticipé.

Jean-François Stephan
Président UNPRG UD 56

(Source : Conseil d'orientation des retraites)

COMMUNICATION

Le nombre des adhérents de l'UNPRG UD 56 nécessite périodiquement une mise à jour des adresses email de ceux-ci afin de permettre l'envoi des informations et la réactivité de communication. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Il est donc demandé aux adhérents ayant une adresse email ou ayant récemment changé d'adresse email de communiquer celle-ci par un courriel adressé à : bobnzn@hotmail.fr
Merci à tous.

Gendarmerie mobile

Escadron 13/3 de PONTIVY :

Royal Pondi a fêté ses 30 ans. Seuls les initiés le connaissent sous ce nom. Derrière lui se cache une centaine de militaires rassemblés autour du titre de 13/3. Samedi, les membres du Royal Pondi, autrement dit, les gendarmes de l'escadron mobile 13/3, ont fêté leur 30 ans de présence à Pontivy.

En attendant le centenaire de la création de la gendarmerie mobile qui aura lieu dans trois ans, samedi, le quartier Clisson était en fête. L'escadron de gendarmerie mobile 13/3, « Le royal pondi » fêtait le 30e anniversaire de son retour à Pontivy. Ils étaient nombreux à s'être réunis pour les trente ans de la réinstallation. En effet le 9 juillet 1981, le Royal Pondi avait appris sa dissolution provisoire, et c'est en 1988, que les militaires ont retrouvé leur caserne. Pour l'occasion, de nombreux élus locaux et départementaux étaient présents. Au cours de la cérémonie, six gendarmes ont été mis à l'honneur. L'un d'eux a reçu la médaille militaire, tandis que les cinq autres recevaient la médaille d'argent de la défense nationale. Une exposition installée sous le gymnase était présentée au public et, après les traditionnels discours, un moment convivial, a permis aux personnes présentes d'échanger avec les gendarmes. Le soir, un dîner servi au palais des congrès a réuni 400 personnes.



Club sportif et artistique de la gendarmerie (CSLG) de VANNES

Chers collègues et amis,

Notre club sportif et artistique de la gendarmerie (CSLG) de VANNES créé en 2009 continue de progresser. Ce formidable outil de cohésion et de lien social voit l'origine de ses adhérents se diversifier. En effet nous avons fait évoluer nos sections et attiré de nombreux gendarmes, familles, retraités de l'arme mais aussi policiers, pompiers, civils et jeunes qui trouvent un attrait à cette émulsion sportive.

Vous avez la possibilité de découvrir le club et de suivre sa vie et ses activités grâce à son site que nous essayons de tenir à jour régulièrement : cslgvannes.com. Si le cœur vous en dit et si vous souhaitez poursuivre ou reprendre une activité sportive nous serons heureux et fiers d'accueillir nos aînés. Vous avez également la possibilité de communiquer avec nous par l'intermédiaire de notre boîte mail : cslgvannes@hotmail.fr, n'hésitez pas à nous poser des questions ou simplement nous laisser un petit mot. Très amicalement

Major Yves Le Bouleis. Président du CSLG de VANNES

Escadron 15/3 de VANNES : Joyeux anniversaire

L'escadron 15/3 de gendarmerie mobile de Vannes a fêté le 21 septembre 2018, ses 50 ans avec ses 131 gendarmes, commandé par le capitaine Nicolas Charrier. L'escadron a été créé le 1^{er} octobre 1968 (décision n°36892/MA/GEND.T.P.AF.D.T2 du 05.09.1968) avec l'appellation 5/8 (5^{ème} escadron relevant du 8^{ème} groupement de gendarmerie mobile) aux ordres du capitaine Petit. Il s'implante à l'ancien couvent de la visitation ou caserne des Trente jusqu'au 25 octobre 1976 avant de rejoindre son nouveau cantonnement à la caserne de la manutention place Nazareth, tandis que les familles étaient logées dans un immeuble HLM à Ménimur. En 2001 la grille d'entrée de l'antique caserne Nazareth est définitivement fermée. Sous le commandement du capitaine Ott, les gendarmes prennent possession d'une caserne flambant neuve de 120 millions de francs (2.317.530 €) à Ménimur à proximité de la piscine Vanocéa. 125 logements sont construits, un gymnase, un grange automobile, cercle mixte, un stand de tir au sous-sol du bâtiment principal administratif. L'escadron est en alerte permanente et effectue entre 180 et 200 jours de déplacements par an. Les gendarmes sont prêts pour un éventuel départ en Nouvelle-Calédonie et aussi probablement à la Réunion.



Encore une année bien remplie pour nos camarades de la gendarmerie mobile. Les deux unités Morbihannaises ont été bien sollicitées comme nous le montre le journal de marche de chaque unité.

13/3 Pontivy : Noël 2017 et premier de l'an 2018 en Nouvelle-Calédonie - Notre Dame des Landes - MO à Paris ou en province - Juillet et août protection des populations (DEPP) dans les départements 22, 44, 56 et 85. Septembre Alsace Strasbourg. Novembre dans les Hautes Alpes mission de sécurité générale. 2019 planifié pour une mission de 3 mois en Guyane, de Février à Mai. **15/3 Vannes** : Février/Mai en Guyane - MO Paris et en province Juillet août renfort gendarmerie départementale 22,29 et 56 - St Astier préparation pour la Nouvelle-Calédonie - En fin d'année mission de sécurité générale départements 27,57,et 60. Arrivée Capitaine CHARRIER, Nicolas en remplacement du C.E LE BARS - Tous nos vœux de pleine réussite dans les missions. Une pensée également pour les familles qui restent à la maison et qui doivent gérer le quotidien. Kenavo et bon courage à tous.

Gendarmerie départementale et Activités de l'Association

Gendarmerie - Passion patrimoine

A l'occasion des 35èmes journées européennes du patrimoine, 300 visiteurs se sont présentés à la gendarmerie de Vannes, pour visiter le musée de la gendarmerie, qui retrace l'histoire du général Guillaudot et assister à la projection d'un court-métrage, réalisé en 1976, par FR3 Bretagne. Dès 1940, il a refusé de se soumettre à l'occupant. Son engagement personnel dans cette mission lui vaut d'être muté, à titre de sanction disciplinaire de Rennes à Vannes, pour avoir refusé d'exécuter un ordre du préfet. Il décide de créer un réseau de résistance qui va notamment, organiser le parachutage d'armes, le sauvetage d'aviateurs anglo-saxons, former les futurs maquisards, protéger les réfractaires au service du travail obligatoire... En mai et juin 1943, les gendarmes du Morbihan élaborent un important dossier de renseignement adressé à Londres, sous le célèbre nom de code : « le panier de cerises ». Ce comportement héroïque, vaudra à la gendarmerie de Morbihan de recevoir la Croix de guerre avec l'étoile d'argent, seule compagnie de France à avoir été ainsi décorée.

Une équipe de passionnés de patrimoine et d'histoire, composée du gendarme Fabrice Boucault, titulaire d'un master en métier des patrimoines et formé au développement des musées, du major Philippe Brunet (major honoraire - unprg), et du major Corinne Agneray, a réorganisé les vitrines du musée pour en faciliter la découverte. La mission d'accueillir et de renseigner les visiteurs a été confiée au gendarme Bruno Martin, au maréchal des logis chef de réserve Michel Bernard Moreau et au major Philippe Brunet. Ils ont consacré toute leur énergie à mettre en œuvre une présentation dynamique pour la satisfaction des visiteurs, contribuant ainsi à la réussite des journées européennes du patrimoine.



La gendarmerie recrute au Tour de l'Avenir 2018.

Le 55^{ème} tour de l'avenir 2018, de la Bretagne jusqu'aux Alpes, sur dix étapes dont quatre consacrées à la montagne, les 156 espoirs (moins de 23 ans) des cinq continents se sont réunis pour s'élancer le vendredi 17 août de Grand-Champ (56) en direction d'Elven (56) 138 km, communes proches du Golfe du Morbihan, pour s'achever le dimanche 26 août sur les pentes du col du Glandon, en Savoie.

A cette occasion, aux côtés des personnels d'active, des réservistes et des motocyclistes de la Garde Républicaine, en charge de la sécurité de la course cycliste, le Major Jean-Marc B. et le Maréchal des logis chef Lise-marie G. du Centre d'information et de Recrutement de la Gendarmerie de Rennes : cir.rennes@gendarmerie.interieur.gouv.fr, Tél : 02.99.32.52.90, 85 boulevard Clemenceau – 35200 Rennes, pour la promotion de leur corps de métier, ont tenu un stand d'information et de recrutement afin de renseigner les jeunes intéressés par les niveaux de recrutement et conditions qui ouvrent l'accès aux différentes carrières de gendarme-adjoint volontaire, sous-officier, officier, corps technique et administratif et personnel civil.

A cela s'ajoute la possibilité de devenir réserviste de la gendarmerie pour venir renforcer périodiquement les personnels d'active.

Une rencontre entre actifs, retraités et organisateurs qui a été l'occasion d'échanges amicaux et d'une photo souvenir.



Une journée au Puy du Fou.

Le 29 juin vingt-sept membres de l'UD 56 ont vécu des moments riches en émotions lors de la visite du parc de loisir thématique, historique du Puy du Fou en **Vendée**. Ils en garderont un excellent souvenir. Sous le soleil, les spectacles les attendaient : **Le mystérieux voyage de La Pérouse, sans oublier les autres grands moments. *Le Dernier Panache*** qui relate le destin glorieux d'un officier de marine français, héros de la Guerre d'Indépendance Américaine. ... **Et les incontournables !!!** Gladiateurs, Vikings, Mousquetaires de Richelieu, La Renaissance du Château, Les Amoureux de Verdun.... Après le dîner **dans un restaurant du site, ils ont assisté au grand spectacle du Puy du Fou : La Cinescénie** « le plus grand spectacle de nuit au monde ».



Une semaine en Ecosse

Les adhérents de l'UD 56 s'étaient donnés rendez-vous à l'aéroport de Nantes pour partir en Ecosse à la découverte des Highlands. Au programme une semaine dans les terres, au bord des lacs, et sur l'île romantique de Skye. Une découverte de l'Ecosse en passant par Edimbourg, Stirling, St Andrews, Aberdeen, la route du whisky, la station balnéaire d'Oban mise à la mode par la Reine Victoria et le Loch Ness en espérant voir «Nessie» son soi-disant monstre. Malheureusement, pas de Nessie à l'horizon. Nous n'avons pas résisté à immortalisé notre voyage devant la pierre de la tribu des « Pictes » Shandwick Stone, vieille de mille ans. Un voyage avec des paysages bucoliques, vallonnés et verdoyants, sillonnés de murets de pierre qui délimitent des enclos où paissent paisiblement moutons, vaches et chevaux, avec l'horizon malheureusement quelques fois bouché, qui n'a laissé personne indifférent.



L'UNPRG 56 invitée par l'ANR 56 à l'assemblée générale.

C'est le village de vacances de « Keravel » à Erdeven (56) qui a accueilli, lundi 19 mars, l'assemblée générale de l'Association nationale des retraités de La Poste et de France Télécom (ANR 56). L'ANR est partenaire du pôle des retraités de la fonction publique, qui regroupe : Union nationale des retraités de la Police (UNRP), Union nationale des personnels et retraités de la Gendarmerie (UNPRG), Fédération nationale des Officiers marins (FNOM), Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP). Plus d'une centaine de membres se sont ainsi retrouvés

autour de leur présidente Christiane Moreau et de Francis Courric, pour faire le bilan de l'année écoulée et de tracer les perspectives d'avenir.

L'occasion pour le vice-président national de l'UNPRG et président départemental du Morbihan, de remettre l'agenda de l'UNPRG à la présidente à titre de remerciements pour son invitation.



Sécurisation des festivités dans le Morbihan

Le Festival interceltique de Lorient, abrégé en FIL, se tient tous les ans à Lorient, en Bretagne. Il réunit des dizaines de groupes des pays et régions d'origine celtique pendant dix jours lors de la première quinzaine d'août. Il est tourné vers l'interceltisme et est l'un des festivals français les plus importants par son nombre de visiteurs, en accueillant jusqu'à 700.000 visiteurs en 2017. En 2018, le jour du défilé de la grande parade 70.000 personnes étaient massées le long du défilé et 9.000 au stade du Moustoir pour suivre les bagadoù, cercles bretons, pipe bands et bandas de gaitas venus de la Planète Celtique. En marge du festival, les gendarmes de la brigade de Port-Louis (56) ont pu à l'occasion de leur service, rencontrer des musiciens lors de la « battle » des sonneurs.



A chacun sa rando – A chacun son rythme

Un bol d'air et une marche. C'est la proposition faite aux adhérents de l'UD 56 une fois par mois par le vice-président Roland Hesry. Son but est de proposer une randonnée avec le choix selon son rythme de deux circuits au bord de mer (5 km – 8 à 10 km). Le plaisir se lit à chaque sortie sur le visage des marcheurs. Prochaine sortie programmée le 20 juin « journée randonnée et pique-nique » à l'île d'Arz dans le golfe du Morbihan. Adhérents de l'UD 56 et amis, vous souhaitez marcher avec nous, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. A cet effet, vous pouvez nous joindre par courriel unprg.ud.56@gmail.com – Tél 06.09.03.88.46



Une journée à l'île d'Arz (56)

Au cœur de la petite mer, traduction de « Morbihan », l'île d'Arz « l'île des capitaines » a réservé aux 25 randonneurs de l'UD56, ses sentiers sauvages le long de pointes découpées, ses panoramas maritimes aux multiples facettes dont ses belles plages de sable au fond des criques parmi les îles du Golfe du Morbihan. Elle est facilement accessible en bateau depuis Séné ou Vannes avec la compagnie bateaux bus du Golfe : une petite croisière de trente minutes. Après une première marche, qui a mis en appétit tout le groupe, nous nous sommes arrêtés à la cale de Penera, profitant des tables pour le pique-nique et du soleil, avant de continuer la randonnée en direction de l'embarcadère de Béluré. Iliens d'un jour, il nous faut penser à rejoindre le continent. Merci aux organisateurs pour cette belle et bonne journée !



Dernière AG pour deux administrateurs de l'UD 56

Monsieur Raymond Amiel au poste de secrétaire et Madame Génia Jan à l'action sociale, assistaient à leur dernière assemblée générale comme administrateurs, le 7 juin 2018, à St Marcel (56).

Raymond Amiel a passé huit années en tant que secrétaire et Génia Jan, dix années à l'action sociale. Tous les deux se sont investis dès les premiers jours dans l'association. Ils l'ont fait avec un dévouement à nul autre pareil. Raymond a passé des journées à préparer les enveloppes, le courrier et rédiger les procès-verbaux, renseigner les adhérents au téléphone, établir des relations chaleureuses avec chacun des membres de l'association et occasionnellement à porter le drapeau de l'association dans les manifestations patriotiques. Génia nous a fait bénéficier de ses compétences sociales, s'est efforcée d'apporter les réponses lors du décès d'un ou d'une adhérente, de traiter les situations sociales les plus courantes, de renseigner efficacement les familles et les accompagner dans les formalités à accomplir.

Fiers du travail accompli, ils laissent la place à Robert Nizan et André Perrot au secrétariat, Christiane Le Cerf et Marie-Annick Thomazic à l'action sociale. La décision sera entérinée lors du prochain conseil d'administration. Nous les remercions d'avoir accepté ces responsabilités.

A l'occasion de leur départ, ils ont reçu des mains du président départemental un panier gourmand au nom du conseil d'administration, et ont été chaleureusement remerciés pour leur contribution au développement de la vie associative de l'UNPRG UD 56.



ALGERIE – Carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et ajoutant la période Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964,

L'attribution de la carte du combattant pour les militaires déployés en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, a été proposée par Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, au président de la République pour une mise en œuvre dès l'année 2019 au regard de l'unanimité du monde combattant quant à son caractère prioritaire, des parlementaires ont jugé cette extension prioritaire. Aussi convient-il de saluer la décision du Premier ministre d'inclure cette mesure dans le prochain projet de loi de finances.

Concernant les conditions pratiques d'octroi de la carte du combattant aux militaires maintenus en Algérie entre juillet 1962 et 1964, chaque personne concernée doit en faire individuellement la demande auprès de l'ONACVG de son département, chargé d'instruire les demandes de cartes et de retraites du combattant.

Le ministère des armées a estimé, pour 2019, un total de 49 819 bénéficiaires potentiels de la carte du combattant Algérie 1962-1964. Compte tenu de leur âge, ces bénéficiaires sont en droit de percevoir la retraite du combattant.



La téléassistance proposée aux adhérents

L'UNPRG du Morbihan est partenaire avec l'association « Présence Verte » depuis fin 2017.

La convention a été présentée aux adhérents lors de l'assemblée générale le 7 juin à Saint Marcel (56). C'est parce que les modes de vie évoluent, que l'association a souhaité proposer à ses adhérents un partenariat de téléassistance sous convention adaptée.

Présence verte a été créée en 1996 par la Mutualité Sociale Agricole, c'est un opérateur de téléassistance de référence relevant de l'économie sociale, partageant des valeurs communes, comme l'engagement et la confiance. Aujourd'hui, Présence verte est le réseau de téléassistance des personnes les plus important de France avec près de 110.000 abonnés et 34 associations locales. Elle a acquis une connaissance précieuse sur le mode de vie des seniors. Elle a toutes ses compétences en zone urbaine comme en milieu rural. Elle mène aussi des actions d'information sur la prévention des chutes, la prévention des incendies, les trucs et astuces pour adapter son logement, la protection contre les cambriolages, comment devenir acteur de sa santé.

La téléassistance proposée par Présence Verte aux adhérents de l'UNPRG UD 56 forte de ses 480 adhérents dont un nombre important de plus de 70ans, a l'avantage de favoriser le maintien à domicile, de lutter contre l'isolement et l'exclusion, grâce à des solutions sur mesure, adaptées à aux besoins et modes de vie des adhérents.



**La téléassistance des personnes
24h/24 – 7jours/7
Votre conseiller près de chez vous
Pour tout savoir sur Présence verte**

**Présence verte – Siège de Vannes – Agence de Pontivy – Agence de Lanester
02.97.46.51.23 paysdouest@presenceverte.fr – www.presenceverte.fr**

La remise des prix du concours scolaire 2018 de la résistance et de la déportation

Créé par le milieu associatif résistant, le Concours national de la Résistance et de la Déportation rassemble de 35 000 à 60 000 élèves par an, préparés par des enseignants volontaires. Depuis sa création en 1961, chaque année les meilleurs travaux individuels ou collectifs sont récompensés. En 2018, plus de 700 collégiens et de lycéens morbihannais ont travaillé sur ce sujet, dont le thème était « s'engager pour libérer la France ». Une centaine d'entre eux ont été sélectionnés pour leurs travaux qui seront présentés à l'échelon national.

La remise des prix du concours scolaire 2018 de la résistance et de la déportation a eu lieu le 22 mai à VANNES. La journée a commencé par une cérémonie au monument aux morts sur le plateau de La Garenne en hommage aux combattants de la France Libre et de la déportation en présence d'une centaine de lauréats morbihannais, de Madame le recteur de la Région Académique de Bretagne, des autorités locales, des représentants des associations et des portes drapeaux. Après les allocutions et le dépôt de gerbe trois drapeaux d'associations, d'anciens combattants, dissoutes ont été remis officiellement à trois élèves d'établissements scolaires du département. Le colonel Joly délégué départemental du souvenir français a précisé à ce sujet « Plutôt que de les conserver dans des musées, nous préférons qu'ils restent ainsi vivants et honorés par la jeunesse de notre département »

A l'issue les élèves ont rejoint le 3^{ème} RIMA où une présentation du régiment leur a été faite par les militaires. Après le déjeuner au cercle de Garnison les jeunes lauréats ont été accueillis à la Préfecture par le Préfet du Morbihan puis ont reçu leur prix par chaque représentant des associations donatrices. L'UNPRG UD56, représenté par son vice-président Hesry Roland a remis le prix de la catégorie « Devoirs collectifs lycée » à trois élèves du Lycée Colbert de Lorient.

Onze nouveaux OPJ dans la gendarmerie du Morbihan.

Dans la gendarmerie nationale, le diplôme d'officier de police judiciaire (OPJ) peut être attribué à des sous-officiers du grade de gendarme qui, à l'issue d'une préparation spécifique d'une durée de plusieurs mois, ont satisfait à une série d'épreuves sanctionnées par un jury composé de magistrats. Ces militaires, homme ou femme, peuvent mener de façon autonome des enquêtes de flagrance, participer aux enquêtes préliminaires ou encore agir sur délégation d'un juge d'instruction ou sur commission rogatoire. Dans le Morbihan, ce sont onze gendarmes d'unités du groupement de gendarmerie départementale qui se sont présentés en octobre 2017 à l'examen technique d'officier de police judiciaire (OPJ). Le 22 mars une cérémonie était organisée à la caserne Guillaudot, à Vannes. Le colonel Massip, commandant de groupement, Laureline Peyrefitte et François Touron, procureurs de la République des tribunaux de grande instance de Lorient et Vannes, afin de remettre les insignes aux nouveaux OPJ. Le vice-président unprg-ud- 56, Roland Hesry a félicité et encouragé les intéressés dans les nouvelles missions qui les attendent.



Remise de médailles lors de la commémoration du 8 mai 1945.

Le mardi 8 mai à Vannes (56) les autorités civiles et militaires, ainsi que les associations d'anciens combattants et leurs porte-drapeaux dont celui de l'UNPRG UD 56, se sont rassemblés au plateau de la Garenne pour la commémoration du 8-Mai-1945. La cérémonie a été l'occasion de remettre plusieurs décorations. Le maréchal des logis-chef Philippe Billaud, du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie à Lorient, l'adjudant-chef Eric Coeurdray de la brigade de proximité de Carnac et le Major David Dubois BTA Auray, détaché à la cellule de lutte contre le travail illégal, l'immigration irrégulière et les fraudes (CELTIF) ont été décorés de la médaille militaire. Les majors de réserve Yves Taudon et Dominique, Le Rohellec, réservistes à la compagnie territoriale 56/1 et 56/2 du groupement de gendarmerie départementale du Morbihan ont été promus chevalier dans l'ordre national du mérite par le colonel Frédéric Massip, commandant le groupement de gendarmerie du Morbihan. Le président départemental de l'UNPRG, adresse aux récipiendaires toutes ses félicitations pour les distinctions attribuées.



Première affectation pour deux jeunes officiers.

Les lieutenants Olivia Thomas, 25 ans, et Pierre Leroy, 24 ans, ont officiellement pris leur commandement le 3 octobre lors d'une cérémonie au port de Larmor-Baden (56). Originaire des Yvelines, le lieutenant Olivia Thomas a d'abord passé un double diplôme en droit franco-anglais, à Paris et Londres. Puis, elle a enchaîné avec un Master 1 en droit international et un Master 2 en criminologie. Elle a alors réussi le concours pour devenir officier de gendarmerie. Depuis le 1^{er} août, elle est à la tête de la brigade de recherches de Vannes et de neuf gendarmes. Quant au lieutenant Pierre Leroy, après deux ans de prépa scientifique au lycée Louis-le-Grand, à Paris, il a mené un double cursus, entre l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan et Polytechnique, pour devenir officier et ingénieur en mécanique des fluides. Depuis le 1^{er} août, il a 36 gendarmes sous ses ordres, en tant que commandant de la communauté de brigades de Vannes, qui couvre quinze communes et coordonne les deux brigades de Vannes et Grand-Champ.



Inspection à la gendarmerie du Morbihan.

Le jeudi 17 mai, le groupement de gendarmerie départementale du Morbihan commandé par le Colonel Frédéric Massip, a été inspecté par le Général de Corps d'Armée Alain PIDOUX, commandant la région de gendarmerie de Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest.

La journée a commencé par une prise d'armes durant laquelle les honneurs militaires ont été rendus au Général par un piquet d'honneur composé d'un officier et de 8 gradés et gendarmes.

Lors de cette cérémonie, 4 gradés se sont fait décorer de la médaille militaire et 1 personnel du Corps de Soutien Technique et Administratif de la Gendarmerie (CSTAG) de la médaille des Services militaires volontaires.

A l'issue du cérémonial militaire, le Général a, dans un premier temps, remis des récompenses à titre individuel et collectif à des personnels militaires du groupement de gendarmerie départementale du Morbihan, puis a partagé un moment de convivialité autour d'un café avec les officiers, gradés, gendarmes, gendarmes adjoints et personnels civils du groupement de gendarmerie du Morbihan.

Le Général a ensuite rencontré le Procureur de la République de Vannes puis au cours de l'après-midi, échangé avec les représentants de la concertation du groupement.



Réunion de commandement, l'UNPRG en immersion.

Sur invitation du Colonel Frédéric Massip, Commandant le groupement de gendarmerie départementale du Morbihan, le 14 mars 2018, Roland Hesry vice-président de l'UNPRG UD 56, représentant le président départemental en réunion au CSFM, a été convié à la réunion de commandement en présence des commandants de compagnies, de l'escadron de sécurité routière, du commandant de la brigade nautique de Quiberon, des officiers et sous-officiers en charge de la concertation.

L'objectif de ce rendez-vous dans le cadre de la charte de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) du 31 mars 2016, fixant les rapports et les bonnes pratiques avec l'institution, était avant tout de permettre à l'association avec l'aide d'un diaporama, de se faire connaître plus largement auprès des personnels d'active, de promouvoir la concertation en rencontrant les gendarmes dans les unités, d'établir un réseau de confiance au travers d'échanges et points de vue sur la condition militaire et le dialogue avec les retraités de la gendarmerie.

Cette réunion, aux côtés des gendarmes qui assurent au quotidien la protection des morbihannais, aura permis de renforcer la proximité vivante et dynamique du dialogue avec les retraités, que chacun souhaite poursuivre en particulier lors de la nouvelle réforme des retraites prévue pour 2019. Une nouvelle réforme qui inquiète beaucoup la communauté militaire et qui est dès à présent prise en compte par la (DGGN) avec un groupe de travail du Conseil de fonction militaire gendarmerie (CFMG) associé à la réflexion conduite par un représentant de la Direction des personnels militaires de la gendarmerie (DPMGN).

A NOTER SUR VOTRE CALENDRIER

L'assemblée générale ordinaire 2019 de l'UNPRG UD 56

Jeudi 25 avril 2019 à 09h00

Salle de banquet « Le Théréza » Keroret à Saint Gérard

Repas gastronomique « Globe traiteur » 33,00€

L'assemblée générale ordinaire sera précédée d'un dépôt de gerbe au monument aux morts à 08h30 à Saint Gérard (56)

Dans l'attente de nous retrouver nombreux, actifs, retraités et amis de la gendarmerie à cette occasion, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hommage au Colonel Arnaud Beltrame

Le vendredi 9 juin à 11h30, place du 19 mars 1962 à Trédion (56), anciens combattants se sont retrouvés les élus de Trédion (56), les représentants de la gendarmerie venus en nombre rendre hommage à l'un des leurs, tombé face au terrorisme islamique, la famille du colonel Beltrame et le préfet du Morbihan, Raymond Le Deun, pour inaugurer le square Colonel Arnaud Beltrame et de la stèle dédiés à sa mémoire dans ce village du Morbihan, où vit sa mère et une partie de sa famille. Un hommage digne, solennel et émouvant pour un acte de courage héroïque.

L'officier du groupement de gendarmerie de l'Aude avait été tué lors de l'attaque terroriste de Trèbes le 23 mars. Malgré la petite pluie de ce mercredi 28 mars, les Herbretais étaient au rendez-vous de l'hommage de la Ville des Herbiers au Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame. Un hommage digne, sobre et émouvant. Anciens combattants, jeunes enfants, Herbretais de tous âges se sont donc retrouvés, autour des gendarmes des Herbiers, venus, eux aussi, en grand nombre, rendre hommage à l'un des leurs, tombé face au terrorisme islamique.

L'hommage a commencé par le chant du poème de Charles Péguy, "Heureux ceux qui sont morts". Puis, dans une courte allocution, Véronique Besse, maire des Herbiers, a évoqué la figure et les états de service du lieutenant-colonel Beltrame : école militaire inter-armes de Coëtquidan, escadron parachutiste du GIGN, garde républicaine, école de guerre, etc. Un parcours exemplaire terminé par un sacrifice héroïque. Un exemple pour nous tous.

Le maire des Herbiers a également annoncé qu'elle "proposerait au Conseil municipal qu'on baptise une rue à son nom afin qu'il ne tombe pas dans l'oubli". Un juste hommage à un homme comme la France en a tant besoin. Une cérémonie sobre et digne qui s'est conclue pour une vibrante Marseillaise reprise par l'ensemble des personnes présentes.



Des honneurs militaires émouvants en hommage au major Philippe Hervé

Le samedi 12 mai à Vannes à la caserne « général Maurice Guillaudot », siège du groupement de gendarmerie départementale du Morbihan, la cérémonie d'hommage au major Philippe Hervé de la brigade motorisée de Theix – Noyal, célibataire, âgé de 43 ans, décédé en service le mardi 8 mai, après avoir heurté un véhicule à Saint-Gildas-de-Rhuys (56), était chargée d'émotion. Il était fils et petit-fils de gendarmes, entré en fonction en mars 1999, à la suite de son service militaire. Il était affecté à la brigade motorisée de Theix-Noyal depuis 2015. La Médaille d'or de la défense nationale lui a été remise et il a été promu major à titre posthume.

La cérémonie aux ordres du chef d'escadron Tomc de la compagnie de Pontivy, était présidée par le major général de la gendarmerie nationale, le général de corps d'armée Christian Rodriguez, en présence du général Alain Pidoux, commandant la gendarmerie en Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest, du colonel Frédéric Massip, commandant le groupement de gendarmerie du Morbihan, des proches du défunt, de nombreux gendarmes du département et des représentants des plus hautes autorités civiles et militaires en Morbihan. Le général de corps d'armée Christian Rodriguez a retracé longuement la carrière du major Philippe Hervé et indiqué « Nous avons perdu un camarade, un frère d'arme, un ami. C'est toute notre institution qui est en deuil », et ajouté « Dans son métier, le gendarme Philippe Hervé faisait preuve d'un héroïsme invisible au quotidien. Il est tombé ce jour-là pour protéger des vies sur les routes ». Il a également rappelé que cinq gendarmes ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions depuis le début de l'année, dont trois motocyclistes.

Aux côtés de la musique de la gendarmerie mobile, le drapeau de la gendarmerie de Bretagne, des associations étaient présents dont celui de l'UNPRG UD 56, porté par Georges Péron, pour honorer la mémoire de leur camarade.



Médicaments et conduite La campagne de communication de la sécurité routière du Morbihan

Cette campagne de communication s'inscrit dans le cadre des 55 mesures décidées par le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR) du 2 octobre 2015 qui a conduit à la publication d'une nouvelle liste des médicaments présentant des risques pour la conduite automobile.

Alors que paraissait, en mars 2017, cette nouvelle liste des médicaments, Emmanuel Barbe, Délégué interministériel à la sécurité routière a signé, le 22 mars 2017 avec Benoit Vallet Directeur général de la Santé et Isabelle Adenot Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, une convention visant à renforcer la sensibilisation du grand public aux effets des médicaments sur la conduite de véhicules.

Cette convention a été suivie d'une campagne nationale de communication sur le sujet à destination des pharmaciens fin 2017, les professionnels de santé, médecins, pharmaciens... ayant un rôle majeur dans l'information sur ce risque.

Dans le prolongement de cette action, le service sécurité routière de la DDTM du Morbihan a sollicité début septembre l'ensemble des 250 pharmaciens du département pour à nouveau être acteurs de cette convention au niveau du département, en réalisant une action de sensibilisation du public inédite au sein des pharmacies.

Pour ce faire, trois tapis de la campagne « Les pharmaciens du Morbihan veillent sur votre santé » ont été fournis à chaque pharmacie par la sécurité routière pour poser sur les guichets. Ces supports présentent les pictogrammes présents sur les boîtes de médicament et invitent vos clients à réclamer la brochure explicative sur le sujet.

Les 250 pharmacies ont également reçu chacune 400 brochures de la campagne de communication nationale à distribuer en totalité.

Une fiche mémo réalisée à l'attention des pharmaciens par le ministère, fiche qui met l'accent sur 5 formes de conseil et d'information à délivrer, a été remise à chaque officine.

Enfin, un quiz Sécurité routière a été ajouté à ces envois, pour permettre à leurs collaborateurs de tester leurs connaissances et de se voir offrir un kit sécurité routière, si leur pharmacie est tirée au sort parmi les bulletins qui nous auront été retournés

Pour rappel : Les pharmaciens se doivent dans le cadre de leur acte de dispensation de respecter les dispositions de l'article R4235-48 du CSP :

Le pharmacien doit assurer dans son intégralité l'acte de dispensation du médicament, associant à sa délivrance :

- L'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale si elle existe
- La préparation éventuelle des doses à administrer
- La mise à disposition des informations et les conseils nécessaires au bon usage du médicament

Il a un devoir particulier de conseil lorsqu'il est amené à délivrer un médicament qui ne requiert pas une prescription médicale.

Il doit, par des conseils appropriés et dans le domaine de ses compétences, participer au soutien apporté au patient.

A ce titre il doit fournir les conseils relatifs l'incidence de la prise de médicaments sur la conduite automobile.

Mais le pharmacien n'est pas le seul responsable de l'information en matière de risques liés à la prise de médicaments dans le cadre de la conduite routière. Le médecin prescripteur doit également informer son patient des effets des médicaments prescrits et de leur compatibilité ou non avec la conduite d'un véhicule. Enfin, le patient doit être vigilant et systématiquement consulter le pictogramme affiché sur l'emballage des médicaments qu'il doit prendre mais aussi la notice.

Les effets ayant des conséquences sur la conduite peuvent se trouver dans les rubriques : Conducteurs et utilisateurs de machines Mise en garde et précaution d'emploi Effets indésirables

Médicaments et conduite Les chiffres et constats

Conduire après avoir pris certains médicaments comporte des risques. En France 3,4% des accidents mortels de la route sont liés à une prise de médicaments.

Une nouvelle liste des médicaments présentant des risques pour la conduite

En 2017, un arrêté du ministère de la Santé a modifié et étendu la liste des médicaments présentant des risques pour la conduite. Pour rappel, ces médicaments sont classés en trois niveaux de dangerosité pour la conduite, identifiables par trois pictogrammes : jaune, niveau 1 ; orange, niveau 2 et rouge, niveau 3.

De nouvelles molécules font leur apparition dans la liste des médicaments à risque et plusieurs molécules ont vu leur classement augmenter dont les benzodiazépines qui passent en catégorie 3 (la prise du médicament rend la conduite dangereuse).

11,5 millions de Français consomment des benzodiazépines au moins une fois dans l'année** et les benzodiazépines sont responsables de 50% des accidents mortels de la route dans lesquels la prise de médicament est en cause.

L'arrêté du ministère de Santé du 13 mars 2017 actualisant la liste des médicaments à risque met particulièrement l'accent sur ces benzodiazépines ou apparentés (anxiolytiques ou hypnotiques).

Une prise en compte insuffisante des pictogrammes

La consommation de médicaments à risque (niveaux 2 et 3) serait responsable de 3 % à 4 % de l'ensemble des accidents corporels de la circulation en France*. La prise, notamment de benzodiazépines ou apparentés (anxiolytiques ou hypnotiques) et d'antidépresseurs, augmente significativement le risque d'être responsable d'un accident de la route, en particulier aux étapes clés d'initiation ou de modification du traitement.

Aujourd'hui, la connaissance des pictogrammes de sensibilisation des usagers aux risques de la prise de médicaments sur la conduite est insuffisante.

Dans ce contexte, il est primordial de leur rappeler les bons réflexes à adopter pour allier médicaments et conduite sans risque. À cet égard, le rôle des pharmaciens est essentiel.

* Orriols L. et coll. "Prescription medicines and the risk of road traffic crashes: a french registry-based study." PLoS Medicine, 2010, 7(11): e1000366. ** ANSM, « État des lieux de la consommation des benzodiazépines en France », ANSM, décembre 2013.

Médicaments et conduite Médicaments et conduite - Les bons réflexes

La prise de médicament n'est pas un geste anodin. Pour éviter tout danger, ayez les bons réflexes et demandez conseil à votre médecin et pharmacien.

Consultez la notice avant la prise de médicament Les effets ayant des conséquences sur la conduite peuvent se trouver dans les rubriques : Conducteurs et utilisateurs de machines Mise en garde et précaution d'emploi Effets indésirables

Identifiez le pictogramme Les boîtes des médicaments présentant un risque pour la conduite comportent un pictogramme spécifique. Ils sont classés en 3 catégories, selon le niveau de risque du médicament :

Niveau 1 : la prise du médicament ne remet généralement pas en cause la conduite de véhicules, mais nécessite que vous soyez informé(e) avant de prendre le volant et que vous restiez vigilant(e) quant à une manifestation éventuelle des effets signalés dans la notice.

Niveau 2 : La prise du médicament peut remettre en cause votre capacité à conduire. Il est nécessaire de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Niveau 3 : La prise du médicament rend la conduite dangereuse. Avant de recommencer à conduire, demandez l'avis de votre médecin. S'il s'agit d'un médicament sans prescription médicale, demandez l'avis de votre pharmacien.



Précisez à votre médecin traitant et à votre pharmacien votre mode de déplacement Le médecin, ou le pharmacien, peut ainsi rechercher le médicament qui altère le moins possible vos capacités à conduire. De plus, indiquez tous les autres médicaments que vous prenez, afin qu'il puisse tenir compte d'éventuelles interactions.

Ne modifiez pas ou n'arrêtez pas votre traitement sans l'avis d'un professionnel de santé Afin de limiter les risques pour la conduite, respectez les heures et conditions de prise de votre médicament. Ne modifiez pas les doses ou n'arrêtez pas votre traitement sans l'avis d'un professionnel de santé. Ne faites pas d'automédication, consultez un professionnel de santé avant toute prise de médicament. Les médicaments disponibles sans ordonnance peuvent également présenter un risque pour la conduite. Consultez les pictogrammes affichés sur la boîte et lisez la notice.

Soyez attentif aux signes d'alerte Ne prenez pas le volant ou arrêtez de conduire si vous ressentez de la fatigue ou des effets secondaires tels que des engourdissements, des tremblements, des nausées, des vertiges etc.

Ne multipliez pas les risques En cas de fatigue, les effets indésirables des médicaments sur la conduite sont décuplés. La prise simultanée de médicaments avec de l'alcool et/ou des drogues, en particulier le cannabis, multiplie les risques d'accidents.

(source : sécurité routière du Morbihan)



UNEO – Bien pratique la nouvelle appli Unéo'quotidien

A télécharger sur votre mobile, cette nouvelle application gratuite est réservée aux adhérents d'UNEO. Sécurisée, elle vous permet d'accéder à l'essentiel de vos informations où que vous soyez, 24h/24 et 7j/7.



UNEO – PASS OPTIMONDE

Vous partez en vacances, pour raisons professionnelles, en court séjour ou vous vous rendez à l'étranger pour faire vos études ? Sur place, une hospitalisation imprévue ou un accident peuvent coûter cher.

Unéo reste à vos côtés et vous propose, à vous et/ou à votre famille, le Pass Optimonde.

Restez bien protégé, partout dans le monde

En cas de maladie soudaine et imprévisible ou d'accident corporel entraînant une hospitalisation ou un rapatriement, plusieurs types de prestations sont possibles¹ :

- l'organisation et la prise en charge de votre **transfert et rapatriement sanitaire** ;
- **le paiement de vos frais médicaux hospitaliers** jusqu'à 100 000 € en cas de reste à charge² ;
- **l'avance intégrale de vos frais médicaux hospitaliers** (à l'instar du tiers payant, vous n'avez rien à avancer) ;
- une assistance 7 j/7, 24 h/24.

Bénéficiez de nombreux avantages

- **Quelle que soit votre situation** : militaire, ancien militaire, civil de la Défense, pour vous et votre famille³.
- **Vous êtes couvert dès votre souscription.**
- **Vous pouvez arrêter** votre adhésion à tout moment.
- **Des tarifs simples et attractifs** : individuels ou familiaux⁴.
- **Vous êtes protégé** partout dans le monde.
- **Vous êtes couvert à l'étranger, en cas d'accident lié à une pratique sportive**⁵.

Choisissez le Pass Optimonde

Hospitalisation d'urgence et rapatriement sanitaire à l'étranger, en OPEX et en mission de courte durée (hors service) et pendant vos déplacements personnels de moins de quatre mois.

- 1 - Les prestations sont accordées dans les conditions et limites prévues dans la notice d'information Pass Optimonde.
- 2 - Après remboursement des organismes sociaux.
- 3 - A l'exclusion de ceux bénéficiaires d'une garantie santé internationale Unéo-Monde telle que définie par le règlement mutualiste correspondant.
- 4 - Au moins deux bénéficiaires.
- 5 - À l'exclusion de la pratique de sports à titre professionnel ou dans le cadre d'une compétition.



Vitesse à 80 km/h ce qui a changé

La limitation de vitesse est de 80 km/h sur les 400 000 kilomètres de routes nationales et départementales bidirectionnelles (à double sens) sans séparateur central (terre-plein, muret, glissière). C'est la vitesse maximale autorisée par défaut, donc celle à respecter en l'absence de panneaux. Elle reste toutefois à 90 km/h sur les sections à quatre voies (2x2 voies), c'est-à-dire les routes ou portions de routes où les dépassements peuvent se faire sans pénétrer sur la file dans le sens opposé. Dans le cas d'une route à trois voies (deux voies dans un sens, une dans l'autre), la vitesse sera limitée à 90 km/h dans le sens comportant deux voies, où les dépassements sont sécurisés par une ligne continue centrale. La voie en sens inverse est, elle, limitée à 80 km/h. Si la voie centrale n'a pas d'affectation spécifique à un sens ou l'autre, la limitation est de 80 km/h dans les deux sens de circulation. Par temps de pluie, la limitation reste à 80 km/h.

Les radars sont paramétrés. Un automobiliste pris en infraction à 90 km/h sur une route limitée à 80 km/h devra s'acquitter de 68 euros d'amende et se verra retirer un point sur son permis.

Hommage à une grande dame résistante qui vient de s'éteindre.

L'UNPRG UD 56 participe annuellement au Concours National de la Résistance et de la Déportation. A ce titre le 11 octobre, le président de l'UD 56 et son porte drapeau aux cotés des associations patriotiques et de la mémoire du Morbihan, ont rendu hommage à une grande dame de la résistance Mme Marie-Louise Kergourlay, qui vient de s'éteindre à l'âge de 97 ans. Née en 1921 à Moustéru (22), n'ayant pas accepté l'occupation de son pays en 1940, elle s'est distinguée dans la résistance à Guingamp (22), Brest et en région parisienne. Dans le Morbihan depuis la fin de la guerre, elle a participé au devoir de mémoire en contribuant activement en qualité de vice-présidente au Comité de liaison du Concours de la Résistance et de la Déportation, en se rendant inlassablement dans les lycées et les collèges pour faire partager aux jeunes ses souvenirs de Résistante et d'internée. À chaque fois, elle adressait le même message aux jeunes : « Soyez toujours courageux pour vaincre les difficultés et n'oubliez jamais que les libertés, la démocratie, les droits de tous ne sont jamais définitivement gagnés ». Elle est médaillée de la Résistance.



Anniversaire : Mme Richard doyenne de l'UD 56 fête ses 105 ans

À 105 ans, Bernadette Richard qui vit à Guillac (56) dans sa maison aux côtés de sa fille Yolande, soufflait, le 19 juin, 105 bougies avec la famille gendarmerie. La doyenne de l'UD 56 a reçu la visite du président départemental, des adhérents du secteur et du capitaine Québric, commandant la communauté de brigades de Ploërmel. Née d'une mère agricultrice et d'un père bottier, Bernadette a travaillé à la ferme et à l'âge de 21 ans elle est montée à la capitale pour y être vendeuse en boulangerie. Elle est revenue en Bretagne en 1937 pour épouser Joseph Richard le 17 novembre de la même année. En 1940, Joseph Richard est affecté en gendarmerie mobile, le couple rejoint Rouen. En 1947, Bernadette et Joseph reviennent en Morbihan, à la brigade de gendarmerie de Rochefort-en-Terre. Joseph Richard prend sa retraite à Guillac en 1961. Elle remercie les adhérents de l'UD 56 qui ont eu la délicatesse de lui souhaiter son anniversaire. Quand on lui parle de sa longévité, avec le sourire et l'humour qui ne la quitte pas, elle rappelle qu'il lui reste encore du chemin et de l'espoir pour égaler selon le livre de la Genèse, Mathusalem qui a vécu 969 ans !



Du diamant pour fêter 60 ans de mariage !
Hippolyte et Mimi Caudal

Prélèvement à la source

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1^{er} janvier 2019. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

Pour les titulaires de revenus de remplacement comme les pensions de retraites, l'allocation de retour à l'emploi, les indemnités maladie ou de congé parental, l'impôt sera prélevé à la source par les caisses de retraite, Pôle Emploi ou la Caisse primaire d'assurance maladie, en fonction d'un taux calculé et transmis par l'administration fiscale. La mise en place du prélèvement sera automatique.

Printemps 2018 : je déclare mes revenus

Une déclaration de revenus reste nécessaire pour faire le bilan de l'ensemble des revenus et prendre en compte d'éventuelles réductions ou l'octroi de crédits d'impôts. La déclaration peut se faire en quelques clics sur impots.gouv.fr grâce à la déclaration pré-remplie.

Si je déclare en ligne mes revenus 2017, je dispose de mon taux de prélèvement et je peux opter pour un taux individualisé (différencié au sein de mon couple) ou non personnalisé.

Été 2018 : je reçois mon avis d'impôt

Au second semestre 2018, l'administration fiscale communiquera aux Caisses de retraite, Pôle Emploi ou la Caisse primaire d'assurance maladie le taux de prélèvement. Ce taux sera calculé sur la base des revenus 2017 déclarés au printemps 2018.

Je connaîtrai ce taux à l'issue de ma déclaration de revenus en ligne au printemps 2018 et il figurera également sur mon avis d'impôt mis à disposition à l'été 2018.

Automne - Hiver 2018 : ma caisse de retraite reçoit mon taux

Ma caisse de retraite reçoit mon taux.

Mon taux de prélèvement pourra être actualisé en septembre 2019 pour tenir compte des changements éventuels consécutifs à la déclaration des revenus de 2018 effectuée au printemps 2019.

Janvier - Février 2019 : le prélèvement à la source est appliqué sur ma retraite

Ce taux s'appliquera chaque mois au revenu perçu.

Une information des retraités sera en ligne sur le site de leur caisse de retraite. En effet, à partir de 2019, si vous êtes retraité, et dès lors que vous disposez d'un espace personnel sur le site internet de votre caisse de retraite et que celle-ci met à votre disposition les montants de vos pensions, vous pourrez consulter dans votre espace personnel sur le site de votre caisse de retraite votre taux de prélèvement, le montant du prélèvement et le montant de votre retraite avant et après prélèvement à la source.

Si vous êtes un retraité non imposable avec un taux de prélèvement à 0 %, vous n'aurez aucun prélèvement d'impôt en janvier 2019 et la mise en œuvre du prélèvement à la source ne changera rien pour vous.

Avril - Juin 2019 : je déclare mes revenus

Je déclare mes revenus 2018. Je dispose de mon nouveau taux de prélèvement, applicable en septembre 2019.

À tout moment, si je change de situation

Si mes revenus de remplacement évoluent à la hausse ou à la baisse, je peux - à tout moment - simuler mon nouveau montant d'impôt en ligne sur impots.gouv.fr.

Si le revenu diminue, le montant du prélèvement diminuera dans la même proportion. Inversement, si le revenu augmente, le montant du prélèvement augmentera dans la même proportion. Le montant du prélèvement variera donc automatiquement en cours d'année en fonction de l'évolution des revenus.

En cas de changement de situation conduisant à une variation de l'impôt significative, le contribuable pourra, s'il le souhaite, demander une mise à jour - en cours d'année - du taux de prélèvement à la source. Le site impots.gouv.fr permettra à chaque contribuable de simuler la possibilité de modulation et d'en valider la demande auprès de l'administration fiscale. (source : Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics economie.gouv.fr)

UNPRG UD 56 -12 résidence des pins 56390 - Tél.: 02.97.26.63.00 - Directeur de la publication : Jean, François Stephan

Le bulletin annuel de UNPRG UD 56 est édité par : UNPRG UD 56 – Imprimerie « La Limitrophe » Zone Artisanale, 56420 Plumelec.

Comité de rédaction : Roland Hesry - Philippe Méchard – Alain Hermann – Guy Jouanny - Jean Le Borgne Christian Vaillant

Reproduction des textes et des illustrations interdite sans accord préalable. Les informations qui figurent dans ce bulletin n'ont aucun caractère réglementaire ou contractuel, elles ne se substituent pas aux textes réglementaires et ne sauraient fonder des droits ou engager la responsabilité de notre association. Pour toute situation qui le nécessitera chacun se référera aux textes traitant du sujet qui l'intéresse. Dépôt légal à parution.

L'Essor de la gendarmerie nationale, premier journal des gendarmes, depuis 1936.
 Vie des gendarmes, opérationnel, société, vidéos, forum, annonces...
ABONNEZ-VOUS !

ABONNEMENT 1 AN - TARIF GENDARME

42.00 € 12 numéros

ABONNEMENT 1 AN - TARIF VEUVES-GAV

21.00 € 12 numéros : Mensuel

ABONNEMENT 2 ANS - TARIF GENDARME

72.00 € 24 numéros : Mensuel - Tarif préférentiel - 72 euros (au lieu de 84 euros)

ABONNEMENT 2 ANS - TARIF VEUVES-GAV

36.00 € 24 numéros : Mensuel - Tarif préférentiel - 36 euros (au lieu de 42 euros)

Siège social : 9, rue bleue 75009, Paris -

Téléphone : + 33 (1) 40 36 44 64

Email : contact@lessor.org

Retrouvez toute l'actualité de la région Bretagne et les suppléments trimestriels de l'Essor de la gendarmerie nationale (en lecture et en téléchargement) <http://lessor.org/region-bretagne/>

ADHESION A L'UNPRG UD 56

COTISATIONS 2018 - 2019

22 € pour les retraités – actifs, réservistes et sympathisants

11 € pour les veuves (-90 ans)

33 € pour les couples et bienfaiteurs

NECROLOGIE

23/01/2018- JOUBIOUX Mireille – 85 ans

11/03/2018 – BERKANI Jacques – 83 ans

25/03/2018 – RAVACHE Bernard – 87 ans

26/03/2018 - JOANNIC Odette – 75 ans

08/05/2018 – LE MEUR Antoinette -79 ans

20/05/2018- YSEWYN Joël – 82 ans

10/06/2018 - GENTIL Raymond - 95 ans

04/07/2018 – JOLLIVET Colette – 87 ans

05/07/2018 – MORVAN Anne Marie – 80 ans

22/09/2018 – TATARD Léon – 84 ans

L'association présente aux familles ses plus sincères condoléances.

Nous avons une pensée particulière pour les gendarmes qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs missions.

Organigramme UNPRG – UD 56

Président UD 56

M. Jean-François STEPHAN

12, Résidence des Pins - 56390 – COLPO

☎ 02.97.26.63.00 – 06.09.03.88.46

unprg.ud.56@sfr.fr

Vice - Président

M. Roland HESRY

3, Allée de Calmont - 56000 VANNES

☎ 02.97.47.25.52 – 06.64.61.76.85

hesry.roland@neuf.fr

Secrétaire

M. Robert NIZAN

5, impasse des Goelands – 56370 SARZEAU

☎ 02.97.43.38.44 07.52.62.29.80

bobnzn@hotmail.fr

Secrétaire adjoint

M. André PERROT

15 route de l'ancienne gare

56370 St Gildas de Rhuys

andre.perrot6@orange.fr

☎ 02.97.45.27.24 – 06.88.92.79.34

PRESIDENTS DE SECTEURS

VANNES: M. Roland HESRY

3, Allée de Calmont - 56000 VANNES

☎ 02.97.47.25.52 – 06.64.61.76.85

hesry.roland@neuf.fr

LORIENT: M. Philippe MECHARD (trésorier adjoint)

3, Rue de la Madeleine – 56700 MERLEVENEZ

☎ 06.71.65.90.84

lameche.mechard@gmail.com

PLOËRMEL: M. Guy JOUANNY

25, Rue Claire Fontaine - 56380 GUER

☎ 02.97.22.18.15 – 06.88.43.89.32

guy.jouanny@wanadoo.fr

PONTIVY: M. Alain HERMANN

3, rue Georges Rallic – 56300 PONTIVY

☎ 02.97.25.15.20

hermanna@hotmail.fr

Trésorier : M. Jean LE BORGNE

4, Rue Théodore Botrel - 56390 GANDCHAMP

☎ 02.97.61.43.62 – 06.29.87.57.58

jean-le-borgne@orange.fr

Affaires sociales

Mme Christiane LE CERF

Lambouise – 56250 SAINT NOLFF

☎ 02.97.45.43.78 – 07.89.89.24.63

le-cerf.christiane@orange.fr

Mme Marie-Annick THOMAZIC

11 rue des Ajoncs 56150 BAUD

☎ 02.97.08.03.34

marieannick56@sfr.fr

Porte-Drapeaux :

Secteur de VANNES – LORIENT :

M. Thierry LARERE

☎ 07.87.97.04.52

Secteur de PLOERMEL – PONTIVY :

M. Marcel HERVIO

☎ 07.70.90.16.02



GALETTE DES ROIS



Un repas d'automne toujours apprécié.

Ils étaient nombreux au Circus casino à Carnac (56) avec sa vue imprenable sur les salines du Bréno, à avoir répondu à l'invitation du conseil d'administration ce dimanche 21 octobre, pour participer au repas d'automne de l'UD 56. Le trésorier, le vice-président et le personnel du casino étaient à la manœuvre, pour organiser un repas dansant dans une ambiance chaleureuse et décontractée pour les adhérents et amis de l'UNPRG. Après le verre de bienvenue, les convives ont pu apprécier le repas. Le tout dans une ambiance conviviale et festive grâce au talent de l'animateur musical qui a ravi l'assemblée dans son style bien à lui. Les danses les plus douces, comme les plus rythmées, ont démontré que les séniors de l'UD56 savaient tenir la cadence jusqu'au bout de l'après-midi. Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts subis dans le département de l'Aude et par des adhérents de l'UD 11, le président de l'UD 56 a profité de cette journée festive pour faire appel à la solidarité afin d'apporter un soutien et réconfort aux sinistrés de l'UD 11 qui paient un lourd tribut à ces inondations dévastatrices et imprévisibles. Une initiative plébiscitée par les participants.



CONGRES UNPRG 2018

Le conseil d'administration national a choisi pour le congrès 2018 de l'UNPRG, le centre rénové Azureva du Cap d'Agde dans l'Hérault. Cette assemblée générale biennale de notre association s'est tenue du 22 au 24 Mai 2018. Le moment pour déterminer le contenu et l'orientation des projets pour les deux années à venir. Le jeudi 24 mai 2018 jour de clôture du congrès, en la Cathédrale d'AGDE, s'est déroulé l'office religieux présidé par Monsieur l'Archiprêtre Yannick CASAJUS secondé par le diacre François LEHEUP aumônier militaire honoraire et le diacre Michel BRUNETEAU. Après l'office religieux, une cérémonie patriotique s'est tenue au monument aux morts d'Agde. A l'issue des cérémonies, les congressistes étaient invités à une réception officielle par Monsieur le Maire d'Agde au centre Azureva.

MOTION DU CONGRES 2018.

- **L'UNPRG** condamne les violences dont font régulièrement l'objet les gendarmes, qu'ils paient trop souvent de leur vie, parce qu'ils ont décidé de la consacrer à protéger celle des autres. Elle ne saurait accepter l'insupportable augmentation de ces violences et demande à l'Etat qu'elles soient sanctionnées fermement et sans relâche.
- **L'UNPRG** sera vigilante au maintien de la juste retraite du militaire en général et du gendarme en particulier pour lui garantir, comme à ses ayants droit en cas de réversion immédiate, des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction. Le montant devra tenir compte des sujétions spécifiques du statut militaire et des sacrifices consentis.
- **L'UNPRG** déplore une nouvelle fois, dans le budget 2018, la disparité de traitement du gouvernement en matière d'effectifs, qui prévoit la création en 2018, de 1376 emplois supplémentaires dans la police nationale et de 500 emplois dans la gendarmerie nationale, cette dernière assurant la sécurité intérieure sur 95% du territoire.
- Dans un contexte sécuritaire particulièrement dégradé, l'UNPRG demande l'amélioration des conditions de vie et de travail des gendarmes promises par les gouvernements succédés. La disparition des «tâches indues», l'allègement des contraintes administratives et la simplification de la procédure pénale sont des réformes très attendues.
- **L'UNPRG** constate que la revalorisation des retraites de 0.8 % au 1^{er} octobre 2017 n'a pas compensé l'augmentation du coût de la vie. Le pouvoir d'achat des retraités continue dangereusement à se dégrader.
- L'augmentation de la CSG d'1,7 point annoncée au départ pour les retraites supérieure à 1200 euros, touche en réalité les couples ayant un revenu fiscal de 22051 euros. C'est une forte injustice que nous dénonçons.
- Le report du payant généralisé, par la ministre de la santé Agnès BUZIN est aussi ressenti comme une atteinte au droit à la santé par les plus faibles.
- Le prélèvement de l'impôt à la source génère beaucoup d'interrogations, notamment pour les petites retraites dont les titulaires étaient rarement mensualisés. Beaucoup d'interrogations sur la motivation finale de cette réforme du système en vigueur de l'impôt sur le revenu.